

Règlement pièces écrites

Dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques,
aux paysages et au patrimoine

B8 - Edifices particuliers

B8025

Motte Saint Albe

Commune(s) Gradignan

Adresse Route de Canéjan

Intérêt architectural et historique

Motte féodale datant du XIII^e siècle, surmontée à l'origine d'un donjon où résidait le seigneur.

Prescriptions spécifiques

- La démolition totale n'est pas autorisée, sauf dans le cas où elle fait l'objet d'une procédure d'insalubrité et/ou de périls irrémediables.
- La démolition partielle, l'extension et la surélévation sont autorisées dans le cadre d'un projet global de restauration et de mise en valeur.
- Le traitement des espaces extérieurs doit participer à la mise en valeur de la construction concernée par la « protection patrimoniale » : matériaux, plantations, clôtures, composition (notamment en prenant appui sur les traces archéologiques).
- Les éléments constituant les espaces extérieurs (composition d'ensemble, végétation, pavages, clôtures, fontaines), témoins d'une composition paysagère de qualité doivent être préservés ou remplacés par un dispositif équivalent.